

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 10 avril 2015**

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15  
Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 10 avril 2015 à 20 heures.  
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. Taux d'imposition pour 2015 : pas d'augmentation des impôts directs en 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2014.

**2. Budgets Primitifs 2015**

Accord unanime pour approuver les budgets s'équilibrant comme ci-dessous :

Budget général :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	727 436,71	727 436,71
INVESTISSEMENT	1 039 893,09	1 039 893,09 (dont 127 015,21 € provenant de la section de fonctionnement)

Budget assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 003,51	53 003,51
INVESTISSEMENT	74 805,15	74 805,15

Budget Lotissement les Sagnettes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 316,95	45 316,95
INVESTISSEMENT	100 673,62	100 673,62

Budget Lotissement Les Baisles

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	131 975,46	131 975,46
INVESTISSEMENT	101 870,92	101 870,92

**3. Opération Groupe Scolaire : attribution du lot N°3 du marché de travaux**

Unanimité pour désigner comme attributaire du lot N°3 Charpente-couverture l'entreprise C.C.P.F., classée en 1<sup>ère</sup> position dans l'analyse des offres, avec une offre d'un montant HT de 58 000 € et une option de 7 089 €.

**4. Transfert de biens de la Section de Rohegude au profit de la commune**

Vote unanime pour émettre un avis favorable, conjointement à la majorité des électeurs de la Section, pour transférer les biens propriété des habitants de Rohegude au profit de la commune.

**5. Attributions de compensation pour 2015**

Unanimité pour approuver les montants des attributions de compensation de Manzat Communauté aux communes membres pour 2015.

### **Questions diverses**

- a) Une récompense sera remise par la commune de Charbonnières-les-Vieilles à l'arrivée de la randonnée VTT « La Tazenat » du 8 mai.
- b) Compte tenu des offres, le prêt contracté en 2012 pour la nouvelle cantine ne sera pas réaménagé.
- c) Une demande est faite auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour modifier les horaires d'ouverture de la mairie comme suit : tous les matins du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h.
- d) Vu la charge qu'ils assument dans la gestion de la commune, une délégation de fonctions supplémentaire sera prise par arrêté par le maire pour deux conseillers municipaux.
- e) Une réunion sera tenue le 2 mai 2015 pour organiser la prochaine intervention des agriculteurs pour l'entretien des chemins de la commune.
- f) Réunion des associations de la commune le 30 avril 2015 à 19h.
- g) Réunion publique sur le budget communal et la gestion des étangs de la commune le 29 mai 2015 à 20h.